DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Arrondissement de SELESTAT

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres
qui ont assisté à la séance : 20

Commune de CHATENOIS

Extrait du procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 septembre 2026

Sous la présidence de M. le Maire, Stéphane SIGRIST

Présents :
M. Christophe ELSAESSER, Mme Christine GILL, M. Denis WACHBAR, Mme Marie-Christine LEGRAND, Mme Sophie OTTENWAELDER-BRIAIS, M. Fabrice GALLIOT, Adjoints au Maire
Mmes Marie-Antoinette SYLVESTRE, Anne BEZIER, Nadine GUTHAPFEL, M. Manuel DREISZKER, Mmes Linda ABDELNEBI, Manuela CRISTIANI, Sabrina DUSSOURD, Flavie MARTORANA, MM. Antoine TORTOSA, Laurent BECK, Mmes Anne-Catherine CARL-DORIDANT, Bénédicte SADOWNICZYK, M. Damien SCHMITT, Conseillers municipaux

Absences excusées :
M. Jonathan WEBER donne pouvoir à Denis WACHBAR
Jean-Paul BARTH donne pouvoir à Marie-Antoinette SYLVESTRE
Marc DEYBER donne pouvoir à Marie-Christine LEGRAND
Michel GOETTELMANN donne pouvoir à Stéphane SIGRIST
Raphaël JEUDY donne pouvoir à Manuel DREISZKER
Justine HUART donne pouvoir à Anne BEZIER
Sandrine DEMAY donne pouvoir à Anne-Catherine CARL-DORIDANT

7. Budget – Finances – Développement économique – Elections – Personnel administratif – Baux agricoles et viticoles – Sécurité

RAPPORTEUR : M. ELSAESSER Christophe

7.1. Contribution au fonds de solidarité pour le logement de la CEA

DELIBERATION 24092026/08

Le Président de la Collectivité européenne d'Alsace a interpelé les Maires par un courrier reçu le 6 août sur la montée des difficultés sociales liées au logement dans leurs communes. Il rappelle que le logement est un rempart essentiel contre la précarité et que les communes, via leurs services sociaux, sont en première ligne pour accompagner les ménages fragilisés.
Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) a permis, en 2025, de soutenir plus de 3 500 ménages alsaciens (soit 15 583 foyers en 5 ans) pour accéder à un logement, s'y maintenir ou faire face à des impayés d'énergie ou d'eau. La Collectivité européenne d'Alsace finance l'essentiel du FSL et a augmenté sa contribution à plus de 1,5 million d'euros en 2026 (+250 000 euros par rapport à l'année précédente), malgré des finances contraintes et une hausse des besoins.
Face à la hausse des demandes et à la conjoncture économique difficile, le Président appelle à un engagement collectif : il propose que chaque commune contribue volontairement au FSL, à hauteur de 500 euros par tranche de 1 000 habitants. Cette solidarité territoriale vise à garantir la pérennité du dispositif et à répondre efficacement aux situations de détresse liées au logement.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Publié le : 09/10/2026 15:40 (Europe/Paris)
Collectivité : Châtenois
https://www.mairie-chatenois.fr/documents_administratifs/82115

AUTORISE le Maire à contribuer au FSL selon les modalités décrites ci-dessus, à savoir 2500 € au titre de la population castinétaine.
AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette contribution financière.
PRECISE que la dépense est inscrite au BP2026, C/6281.

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

DELIBERATION EXECUTOIRE
Pour extrait conforme
Châtenois, le 01 octobre 2026

Stéphane SIGRIST
Le Maire,

Linda ABDELNEBI
La secrétaire de séance,



Publié le : 09/10/2026 15:40 (Europe/Paris)
Collectivité : Châtenois
https://www.mairie-chatenois.fr/documents_administratifs/82115